



PERMANENCE DU SERVICE DES IMPOTS

Vous avez jusqu'au 17 mai 2018 (pour la version papier) et jusqu'au 5 juin 2018 (par internet) pour effectuer votre déclaration d'impôt 2018 sur les revenus 2017.

Besoin d'aide pour votre déclaration de revenus :

Vous hésitez entre plusieurs cases ou ne savez pas quoi déclarer ? Vous souhaitez effectuer votre déclaration en ligne sur le site impots.gouv.fr, mais vous ne savez pas comment vous y prendre ?

Pour vous aider, un agent du Centre des Impôts de St Yrieix assurera une permanence. Les personnes seront reçues individuellement.

MERCREDI 16 MAI de 14h00 à 17h00
à la Maison de Services au Public
Maison de l'intercommunalité
28 avenue François Mitterrand 87230 CHALUS

Afin d'optimiser votre accueil, nous vous invitons à vous munir si possible des éléments suivants :

- Avis d'imposition de l'année précédente,
- Feuille de déclaration de l'année en cours,
- Identifiant et mot de passe pour les personnes ayant déjà déclaré sur le site impots.gouv.fr et identifiants d'accès à votre boîte mail.

Pour plus d'informations sur cette permanence, vous pouvez contacter la Maison de Services au Public de Châlus au 05.19.09.00.04 ou par mail : referent.msap@paysdenexon-montsdechalus.fr